

STOCAMINE

L'arrêt des travaux de confinement confirmé

Le tribunal administratif de Strasbourg considère qu'il n'y a pas de caractère d'urgence et de base juridique pour que les MDPA mènent des travaux présentant un caractère définitif sur le site Stocamine à Wittelsheim.

Le tribunal administratif de Strasbourg a annulé, ce jeudi, l'autorisation préfectorale permettant aux MDPA de poursuivre, à titre conservatoire, les travaux entrepris en vue du stockage sur le site de Stocamine des 42 000 tonnes de déchets pour une durée illimitée. Cette décision va dans le sens des conclusions rendues par le ministère public lors de l'audience du 15 décembre.

Saisi par la Collectivité européenne d'Alsace et les associations Alsace Nature et CLCV, le tribunal administratif confirme, sur le fond du dossier, son jugement du 25 mai pris dans le cadre d'une procédure de référé. Les juges administratifs notent que les travaux autorisés par l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2022 « présentent un caractère définitif et sont destinés à préparer un stockage des déchets pour une durée illimitée ». « Pour ces motifs, ces travaux ne constituent pas des mesures conservatoires que le préfet peut autoriser à titre provisoire en faisant usage de ses pouvoirs de police », estime le tribunal qui, en second lieu, relève que « ni le préfet du Haut-Rhin, ni la société MDPA ne démontrent que l'ensemble des travaux de confinement doivent impérativement être réalisés sans attendre la délivrance d'une autorisation de stockage des déchets pour une durée illimitée ».

Il « en tire la conséquence que la nécessité de procéder dès maintenant au remblayage irréversible du bloc 15 n'est pas justifiée ». Et il « en déduit l'absence d'un motif d'intérêt général qui pourrait justifier de réaliser dès maintenant les travaux de confinement des déchets, sans attendre l'instruction de la demande d'autorisation et la consultation du public ».

Nouvel arrêté préfectoral au second semestre 2023

Pour se prémunir, le tribunal de Strasbourg souligne que « les jugements ne remettent pas en cause l'obligation, pour la société MDPA, d'effectuer les travaux de maintenance et de mise en sécurité de l'installation de stockage des déchets ».

Ce jugement du tribunal administratif repousse le début des travaux de confinement de plusieurs mois en raison des multiples recours judiciaires qu'entendent déposer les partisans du déstockage total. Le prochain épisode sera l'enquête publique, indispensable à la demande d'autorisation de confinement définitif déposée par les MDPA. Elle devrait avoir lieu au printemps pour une signature, dans le courant du second semestre 2023, d'un nouvel arrêté préfectoral, remplaçant celui invalidé par la cour administrative d'appel de Nancy le 15 octobre 2021.

Lors de l'audience du 15 décembre, l'avocat d'Alsace Nature, M^{re} François Zind, n'a pas caché que l'association usera de tous les moyens juridiques pour empêcher la mise en œuvre de l'enfouissement définitif des déchets.

Laurent BODIN

Stocamine

Satisfacti

L'Alsace - Hier à 20:45 | mis à jour hier à 20:46 - Temps de lecture : 3 min

| | Vu 240 fois



Les big bags et les fûts de déchets ultimes entreposés sur le site de Stocamine. Archives L'Alsace/Thierry GACHON

Les défenseurs du déstockage total des déchets de Stocamine ont réagi au [jugement favorable du tribunal administratif de Strasbourg](#).

Destocamine appelle le gouvernement à revoir sa copie

« Tout en saluant cette décision, nous espérons que ces revers successifs amèneront le gouvernement à mettre en œuvre la seule solution raisonnable pour la préservation de notre eau et l'avenir du bassin rhénan : le déstockage total », a réagi Yann Flory, porte-parole du collectif Destocamine, avant d'ajouter : « La période à venir s'annonce décisive. Nous appelons de tous nos vœux une mobilisation massive, transpartisane et transfrontalière de nos élus. Nous serons à leur côté pour gagner cette lutte. »

CLCV : la cinquième victoire judiciaire

Dénonçant le fait que la commune de Wittelsheim s'est opposée à la requête en annulation de l'arrêté préfectoral, Josiane Kieffer, au nom de l'association CLCV (Consommation, logement, cadre de vie) membre du collectif Destocamine, s'est aussi réjouie du jugement du tribunal administratif,

soulignant que « pour la cinquième fois, les opposants au stockage gagnent en justice ». « Il nous faut encore attendre que les MDPA présentent une demande d'autorisation de stockage à la consultation du public. Nous demanderons au public de s'exprimer massivement », indique Josiane Kieffer.

Satisfaction des écologistes

« La décision du tribunal administratif de Strasbourg est une bonne nouvelle pour l'environnement et pour les 8 millions d'habitants dont les ressources en eau sont menacées par les 42 000 tonnes de déchets [...] présents sous le site de Stocamine », estime Europe Écologie Les Verts Alsace dans un communiqué cosigné avec la députée du Bas-Rhin, Sandra Regol. Pour cette dernière, « cette décision est un premier pas vers l'annulation du stockage définitif des déchets du site, mais le combat continue : l'eau est une ressource essentielle et la protéger est une priorité ». Pour Aurélie Kosman et Loïc Minery, porte-parole d'EELV Alsace, « le temps n'est plus à la tergiversation ». « Le gouvernement doit comprendre que son entêtement à vouloir confiner les déchets constitue une impasse », concluent-ils en appelant à une mobilisation transpartisane des élus locaux, nationaux et européens en faveur du déstockage.

Bruno Fuchs : « Permettre à l'État de rebondir »

Le député Bruno Fuchs, coauteur en 2018 d'un rapport parlementaire sur Stocamine, se félicite de cette décision qui « va dans le bon sens et qui laisse une nouvelle chance au déstockage des déchets voulu par les Alsaciens et les associations, ainsi que par les collectivités et les élus ». Ce dossier trop longtemps laissé à l'abandon par l'État par manque de stratégie doit trouver une issue respectueuse de l'environnement et de l'opinion publique locale », défend le député (MoDem) pour qui « ce nouveau revers pour l'État est la dernière occasion d'obtenir une décision politique courageuse et définitive dans un dossier qui traîne depuis 20 ans ». « Le combat des élus alsaciens est sans faille depuis plusieurs années pour aboutir à une solution qui corresponde à l'engagement pris par l'État il y a 20 ans, à savoir déstocker les déchets et garantir le respect de l'environnement et la protection de la nappe phréatique. Nous ne voulons pas laisser cet héritage à nos enfants », conclut Bruno Fuchs.

Le député Ott en appelle au ministre Béchu

Son collègue Hubert Ott, également satisfait, estime qu'il est « encore temps d'honorer enfin cette parole de l'État, en nous rappelant simplement que la

confiance de nos concitoyens dans leurs institutions et dans les autorités dont le rôle est de les protéger, dépend fondamentalement de la capacité de l'État à simplement honorer ses engagements ». Le député haut-rhinois espère qu' « à la lumière de cette nouvelle décision, le ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, Christophe Béchu, dont il ne doute pas du courage et du sens de la responsabilité, puisse enfin répondre à l'attente alsacienne quasi unanime, celle d'un déstockage des déchets que le patrimoine et l'avenir alsacien méritent bien ».